

Les chiffres de coûts actuels révèlent des pertes abyssales pour les producteurs de lait allemands.

En janvier 2016, les coûts de production se sont élevés à 44,94 centimes alors que le prix du lait n'a été rémunéré qu'à hauteur de 28,66 centimes.

(Bruxelles, 15.04.2016) Les chiffres relatifs à la production de lait en Allemagne, qui sont calculés tous les trimestres par le BAL (*Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft*, Bureau pour la sociologie agricole et l'agriculture), font état, pour janvier 2016 aussi, d'une pression immense qui pèse sur les épaules des producteurs de lait : outre les baisses de prix imputables aux excédents de production sur le marché du lait, l'augmentation des coûts accroît sans cesse les pertes engendrées lors de la production du lait. Au mois de janvier, la production d'un kilogramme de lait revenait à 44,94 centimes. Le prix moyen de 28,66 centimes/kilogramme ne suffisait donc absolument pas pour couvrir ces dépenses ainsi que le montre d'ailleurs sans aucune ambiguïté le ratio prix-coût avec un indice de 0,64. Cela veut dire que les coûts n'ont été couverts qu'à hauteur de 64 % par le prix du lait payé au producteur.

Au mois mars, les prix allemands ont même, cette fois-ci, encore plus baissé et ils se meuvent maintenant entre 21 et 29 centimes. Seules quelques laiteries de moins grande envergure paient encore un prix légèrement supérieur. Mais les producteurs allemands ne sont pas les seuls en Europe à être logés à une telle enseigne. Ainsi, à titre d'exemple, au Danemark, les producteurs ne perçoivent actuellement que 27 centimes alors que, en Belgique, leurs collègues doivent déjà se contenter de 22-23 centimes/kilogramme de lait seulement.

Les perspectives pour les mois qui viennent restent tout aussi mauvaises. Romuald Schaber, le président de l'European Milk Board (EMB), avance les arguments justifiant de telles prévisions négatives: «En mars, des mesures d'actualité ont certes été adoptées par les instances politiques de l'UE, mais ces mesures n'ont pas un caractère obligatoire pour tous les États membres de l'Union, tout comme elles ne concernent pas tous les producteurs de lait. Or ceci serait important pour qu'elles puissent déployer leurs effets.» Un renoncement volontaire à des livraisons est, certes, maintenant censé donner aux organisations de producteurs et aux coopératives la possibilité de limiter d'elles-mêmes leur production, mais celui-ci ne permettra pas de garantir à l'échelle de l'UE une diminution suffisante de la production. D'une part, parce que, comme chacun sait, il existait d'ores et déjà la possibilité d'une limitation de la production par le truchement d'un système de bonus pour les coopératives. Un système qui a, d'ailleurs, été mis en œuvre par certaines coopératives, par exemple par Friesland Campina, en fonction de leurs intérêts personnels. Mais cela n'a malheureusement pas montré d'effets à l'échelle de l'UE.

D'autre part, de grands pays de production comme l'Allemagne et l'Irlande ont déjà laissé entendre que cette mesure ne serait certainement pas appliquée dans leur pays respectif. On est donc en droit de s'attendre à ce que les réductions de la production dans certains pays vont être annihilées par des augmentations dans d'autres pays. Cela n'est pas ce que l'on a coutume d'entendre par solidarité et responsabilisation commune face au marché.

Il va donc être nécessaire d'instaurer un renoncement volontaire à des livraisons sous la férule des instances politiques de l'UE à l'exemple du **Programme de responsabilisation face au marché (PRM)**. Ce programme prévoit que, en périodes de crise, il soit proposé à tous les producteurs de l'UE de réduire leur production de quelques pourcents pendant une période définie avec une compensation financière. Simultanément, pendant l'application du programme, il faudra que l'on perçoive auprès de tous les autres producteurs de lait une taxe de responsabilisation face au marché en cas d'extension de la production.

European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124, bte 4, B-1000 Bruxelles
MwSt-Nr: BE0535.674.283

Tel.: +32 (0)2 808 1935

Fax: +32 (0)2 808 8265

office@europeanmilkboard.org

www.europeanmilkboard.org



<https://www.facebook.com/europeanmilkboard.fr/>



«Les mesures prises maintenant par les instances politiques de l'UE sont plutôt une manœuvre de diversion qu'une solution», déclare à ce sujet Romuald Schaber. Une preuve en est d'ailleurs bien la rapidité avec laquelle un consensus a été obtenu entre de nombreux pays cultivant une philosophie économique libérale et le commissaire de l'UE en charge de l'agriculture, Phil Hogan. «En effet, ils savent pertinemment qu'en décidant cela, ils n'ont à proprement parler rien décidé et qu'ils peuvent ainsi poursuivre avec entêtement leur stratégie libérale.» Or cet entêtement a déjà coûté leur existence à un trop grand nombre de producteurs de lait. Il est donc impératif d'adopter immédiatement le PRM à l'échelle de l'UE.

Contexte:

L'étude des coûts dont il a été passé commande en commun par l'European Milk Board (EMB) et le MEG Milch Board auprès du Büro für Agrarsoziologie & Landwirtschaft (BAL, Bureau pour la sociologie agricole et l'agriculture) calcule les coûts inhérents à la production du lait à l'échelle de toute l'Allemagne. Cette étude s'appuie, d'une part, sur des données obtenues auprès du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de la Commission européenne, mais utilise en outre, pour leur actualisation, des indices de prix pour les consommables agricoles comme le fourrage, les engrais, les semences et l'énergie, indices qui sont fournis par l'Office fédéral allemand de la Statistique, et recourt aussi à un paramètre de revenu qui calcule la prestation de travail du chef d'exploitation et des membres de leur famille.

S'appuyant sur cette étude, le MEG Milch Board a développé le Milk Marker Index (MMI), qui documente l'évolution respective des coûts de la production (avec année d'indice 2010 = 100). Pour janvier 2016, le MMI s'élève à 108 points. Il est publié chaque trimestre en même temps qu'un ratio prix-coûts. Celui-ci révèle le rapport entre les prix du lait cru, saisis officiellement, qui sont payés aux producteurs et les coûts de production du lait.

**Pour en savoir plus au sujet du Programme de responsabilisation face au marché (PRM),
veuillez vous référer au site web de l'EMB à l'adresse:**

www.europeanmilkboard.org

Contacts:

Président de l'EMB Romuald Schaber (DE): +49 (0)160 352 4703

Direction de l'EMB Silvia Däberitz (DE, EN): 0032 (2)808 1936



European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124, bte 4, B-1000 Bruxelles
MwSt-Nr: BE0535.674.283

Tel.: +32 (0)2 808 1935
Fax: +32 (0)2 808 8265
office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org



<https://www.facebook.com/europeanmilkboard.fr/>

